

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-299 du 16 Octobre 1990

portant nomination du Commissaire Divisionnaire de Police Pierre BADET en qualité de Conseiller Technique à la Sécurité du Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N°90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- SUR proposition du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Octobre 1990 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Commissaire Divisionnaire de Police, Pierre BADET est nommé Conseiller Technique à la Sécurité du Premier Ministre, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

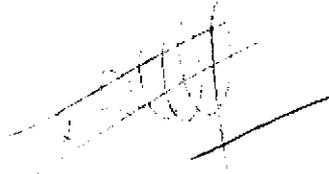
Nathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense Nationale,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances


Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 CS 2 MF 4 Autres Ministères 13
Départements 6 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 5 DLC-DAJL-INSAE-BCP-DP-5 IGE 1
BN-DAN 2 GCONB 1 Intéressé 1 LNP 2 JORB 1.-